

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c
Réclamés, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR. . . 30 fr.
Poste . . . 16
Ensemble . . . 46
Paris . . . 85 fr.
Poste . . . 18
Ensemble . . . 103

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 17 AOUT 1886

LES DEUX VERDICTS

Les officieux ne sont pas contents parce que le jury de la cour d'assises de la Seine a acquitté un journaliste réactionnaire qui avait écrit à ses lecteurs de renverser la République. Les radicaux sont furieux de ce que le jury ait jugé coupables une demi-douzaine d'anarchistes qui avaient prêché le meurtre et l'assassinat. Il y a de très curieux au milieu de ces deux verdicts. Les appréciations de la Justice, organe de M. Clémenceau, chef du radicalisme, forcé d'être content avec ses principes, tape ferme sur les républicains dirigeants.

En bien dit la Justice, s'il est quelque chose de bizarre, de monstrueux et de stupide, c'est la surprise et l'indignation manifestées par les autoritaires; tout pénétrés de leur infailibilité, persuadés qu'ils sont les seuls juges de la ligne exacte entre l'ordre et l'anarchie, ils ne conçoivent même pas que d'autres autoritaires puissent fixer cette idéale démarcation. Ils se font un grand plaisir à leur image, un jury transcendant comme les Reinach et les Colani, discutant avec une égale sérénité des années de prisonnement aux révolutionnaires bourgeois et aux républicains révolutionnaires. Et comme le jury de la réalité ne pèse pas au jury de leurs rêves, les voilà tombés de leur haut.

M. Clémenceau approuve, quoique à regret, le jury d'avoir acquitté le journaliste conservateur qui demande la République. Mais le même Clémenceau gémit de ce que ses protégés les anarchistes n'aient point joué de la même énergie; il s'en étonne, et l'essai d'expliquer ce résultat par un manque d'intelligence des jurés qui se sont mépris sur les

véritables intentions des anarchistes :

« Les jurés, dit-il, sont des hommes d'ordre, dont l'ardeur s'éveille, lorsqu'ils s'imaginent qu'il s'agit d'une question de capital ou de propriété. »

Ne trouvez-vous pas que le « s'imaginent » est tout un poème ?

A nous de donner notre opinion sur ces deux verdicts :

Nous constatons avec plaisir que les jurés, négociants, industriels, marchands, qui sont des hommes d'ordre parce que l'ordre est indispensable pour la prospérité des affaires, ont agi très logiquement en acquittant l'adversaire de la République et en condamnant les anarchistes.

Ces jurés ont déclaré en même temps qu'ils voulaient se défendre contre les anarchistes pillards et que la République prend une tournure qui les dégoûte fortement de ce régime ruineux.

Et ce qui nous plaît c'est de voir de pareils sentiments chez des jurés de Paris, la ville du radicalisme, où le socialiste Basly a pu être élu au scrutin de liste.

Décidément le fléau républicain est en décroissance visible.

UNE FAUSSE INDIGNATION

La presse républicaine reproduit avec indignation l'extrait suivant des registres des délibérations du Conseil municipal de la ville d'Eu :

SEANCE DU 7 AOUT 1886

« M. le maire communique au Conseil municipal les deux lettres suivantes :

« Château d'Eu, le 1^{er} janvier 1886.

« Monsieur le maire,
« Vous m'avez informé que les travaux urgents de restauration de l'église d'Eu, d'après le devis présenté au Conseil municipal, comportent une dépense de 69,804 fr. 43, et que, sur cette somme, 50,000 fr. ont été alloués, partie par le ministère des beaux-arts, partie par celui

des cultes et le surplus par le Conseil général du département; restent donc 19,804 fr. 43 à pourvoir.

« Afin de contribuer à la conservation de notre belle église, je prends, comme souscription, cette somme à ma charge et je m'engage à la payer en trois annuités égales, paiements qui seront faits en même temps que ceux des annuités votées par le Conseil général du département.

« Je saisis, monsieur le maire, cette occasion pour vous prier de me croire votre affectionné.

« PHILIPPE, Comte de Paris. »

« Semblable lettre a été écrite à M. le préfet de la Seine-Inférieure, le 15 janvier 1886. »

« Paris, 11 juillet 1886.

« Monsieur Richebraque, maire de la ville d'Eu.

« Monsieur,
« Monseigneur le Comte de Paris me charge de vous informer que, par suite de l'exil dont il vient d'être frappé, il considère comme suspendus tous les engagements que le propriétaire du château d'Eu avait pris relativement à la restauration de l'église d'Eu.

« Il se fera un plaisir de contribuer à cette restauration au jour prochain, il l'espère, où les portes de la France lui seront rouvertes. Il retarde jusqu'à cette époque le concours qu'il avait si généreusement promis au gouvernement.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

« MORHAIN,

« Ancien capitaine, secrétaire,

« 6, villa d'Eylau, 44, avenue Victor-Hugo. »

Sous le titre de « Pingrerie orléaniste », certaine presse républicaine recommande ces documents « aux méditations des honnêtes gens ».

Nous ne voyons pas ce qu'il y a là d'extraordinaire, et cette publication ne peut que faire connaître la générosité de Monsieur le Comte de Paris.

Nous avouons ne pas bien comprendre les commentaires, fort spirituels peut-être, mais en tout cas fort contraires à la vérité, dont les républicains agrémentent la décision prise par M. le Comte de Paris. Nos adversaires expulsent de France la famille royale et ils s'étonnent que le Prince retire dès lors la subvention qu'il avait précédemment accordée à l'église d'Eu.

Mais le Prince a été exilé, on parle de confisquer ses biens, il est tout naturel qu'il reste étranger à la restauration de l'église d'Eu.

« Il est bien évident, dit le *Moniteur universel*, que si M. Grévy venait à être expulsé, il n'aurait à retirer aucun engagement de ce genre. On connaît trop la générosité proverbiale du Président de la République pour le croire capable de contribuer, même dans la mesure la plus restreinte, à des dépenses d'utilité publique. »

Monsieur le Comte de Paris, dont les actes de générosité ne se bornent pas à la restauration d'une église, a cru devoir laisser à l'Etat, qui se dit riche, la charge de la dépense. Qui pourrait, de bonne foi, l'en blâmer ?

Les lettres publiées prouvent simplement de quels bienfaits l'expulsion des Princes a privés la ville d'Eu et toute la contrée.

Quant à la pingrerie, les républicains ont moins que personne le droit d'employer le mot. Nous n'en sommes pas à apprendre que M. Wilson ne donne pas son appui pour rien ni comment il affranchit ses lettres, et on est fixé sur la magnificence de M. Grévy.

Hier, le *Soleil* comparait l'entêtement de M. Grévy à celui de M. Thiers pour le pouvoir, et trouvant l'un et l'autre égaux encore sous le rapport de la parcimonie. « Si le maréchal de Mac-Mahon ne s'était trouvé entre les deux, pour faire autre chose que des économies, ajoutait notre confrère, nous aurions eu, tout du long, ce que l'on pourrait appeler la République des petits ménages. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VIEUX MUSICIEN

Par MARIE LACHÈSE

Quand le cercle est parcouru, quand, cent fois, ce voyage des derniers projets renouvelé, il faut que Stanislas Jacob reparte portant sur la terre et qu'il réfléchisse seulement à tout ce qui se passera de touchant et de mort, mais aussi à ce qui doit lui assurer encore pendant la fin de sa vie.

« Cette question, hélas ! est loin d'être abstraite. Elle permet pas, elle, les évolutions de l'imagination et du sentiment. Elle est rude, elle est...
Le vieux musicien pèse avec amertume les choses et les répugnances. L'équilibre n'est pas facile à établir. Ne ferait-il pas mieux de fermer les yeux devant l'avenir, cet avenir si court, et de vivre au jour le jour, sans rien chercher, sans rien attendre... Quand il défaillera, il jettera sa grande suprême, ou le portera à l'hôpital...
« Les grands hommes y sont morts, après tout. Et, cependant, ce nom de l'hôpital me fait un frisson dans ses veines. L'hôpital !

où viennent échouer toutes les épaves humaines ! Dans quel réalisme lui, Jacob, ira-t-il s'acharner !

En attendant, la bise de décembre commence à souffler dans les airs. L'heure approche où le vieil artiste sera hors d'état de la braver. Que va-t-il devenir ? son isolement lui fait peur.

Il se dit, il se répète qu'il n'est pas complètement dépourvu d'argent. Un petit trésor le met à l'abri de ce qui s'appelle la vraie misère. Il a deux mille francs comme héritage de ses parents. Et, depuis une cinquantaine d'années qu'il professe, il est parvenu à économiser dix-huit cents francs.

— Ce n'est pas trop, se dit-il tristement.
Il a raison. Il est pourtant toujours resté bien sobre, bien austère. Est-ce donc qu'il s'est montré trop charitable ? Le denier de la veuve se retrouvait souvent sous ses doigts. Non, il le sait, trompant les calculs de la sagesse humaine, la charité n'appauvrit jamais. Elle est la meilleure amie, la plus habile sauvegarde, non seulement des âmes, mais encore des fortunes. N'est-ce pas plutôt que, trop amoureux de l'art et trop oublieux du métier, il n'a pas su mettre le prix de ses cachets en rapport avec les progrès modernes ?

Enfin, il est inutile de chercher plus longtemps la cause. L'effet est produit. Rien ne peut le modifier. Que doit faire Stanislas de ses trois mille huit cents francs ? Devant cette question toutes les autres cèdent...

Tout à coup, il se rappelle qu'un de ses anciens condisciples avait fini ses jours dans une maison hospitalière où le bien-être, les soins, tout lui avait été prodigué, moyennant une rémunération.

Il existe peut-être encore quelques maisons de ce genre, où l'on peut garder toute sa liberté, toutes ses habitudes ! Quelle lumineuse pensée ! Comment s'est-elle fait attendre si longtemps ?

Mais, du moment qu'on tombe dans toutes ces questions matérielles, on fait comme l'oiseau qui a quitté l'espace et se débat dans un filet. Il cherche à se dégager, il brise une maille à droite et se prend dans une autre à gauche.

Comment le vieux maître parviendra-t-il à découvrir cette arche de salut, et, surtout, à s'y faire recevoir ? Ce n'est pas qu'il soit en peine d'apporter des témoignages en faveur de son honorabilité, cela va tout seul, mais il lui faudra discuter toutes sortes de questions pratiques ! Que de difficultés !

Peu à peu, cependant, l'idée s'éclaircit.
— Ce sont les médecins, pense-t-il, qui doivent connaître ces demeures bienfaisantes. Elles reçoivent des êtres souffrants !

De la médecine à la pharmacie, le pas est court. Les pharmaciens aussi doivent être au courant. O Stanislas Jacob ! dans quelles régions êtes-vous descendu !

C'est que, parmi ses élèves, l'artiste comptait le

fil d'un de ces chimistes populaires qui sont placés entre le médecin et le malade, comme le moyen entre la volonté et la fin.

Stanislas le connaissait peu, ce disciple en sous-ordre d'Esculape. Il ne lui avait parlé qu'une fois.

Il avait collectionné des plantes dans la forêt de Fontainebleau. Il y avait joint des cailloux dans lesquels il croyait deviner des minerais nouveaux. Puis il était allé prier le chimiste d'analyser ces différentes trouvailles. Il lui demandait cela tout bonnement, tout simplement. Et voilà que, d'un ton froid et sentencieux, le savant avait décliné l'invitation. L'artiste avait été glacé. Depuis, il ne pouvait penser sans répugnance au pharmacien. Rien que la manière dont celui-ci avait dit :

— Je — ne — peux — pas — vous — rendre — ce — service.

Stanislas avait senti un homme habitué à distiller des choses nauséabondes...
Il se décida pourtant à dominer son impression qui, d'ailleurs, était vieille de date. La neige tombait depuis deux jours. Il ne pouvait sortir de sa chambre. Par moments, de petits accès de fièvre semblaient lui annoncer que des souffrances étaient proches, qu'il devait se hâter. Il écrivit à son élève une lettre longue, expansive, qui était destinée bien plus au père qu'au fils.

La réponse ne se fit pas attendre. Elle accourut,

UNE CONSÉQUENCE

TROUBLES A VIERZON

Deux compagnies du 95^e de ligne ont été envoyées avant-hier en toute hâte de Bourges à Vierzion.

Les ouvriers métallurgistes des usines de cette ville se sont mis en grève, et cette grève prend la tournure d'une véritable émeute, car les socialistes s'en mêlent.

Déjà, depuis plusieurs semaines, les ouvriers métallurgistes commencent à s'agiter d'une manière inquiétante; et, si la police voulait y regarder de plus près, elle trouverait sans doute à Vierzion les traces d'une propagande dont le mot d'ordre a été lancé de Paris.

Partout où une grève assez importante se dessine, il faut s'attendre à voir donner les commis-voyageurs en socialisme de la capitale.

L'audace de cette coterie acharnée au mal grandit tous les jours, et grâce à la faiblesse dangereuse montrée par nos gouvernements.

S'il faut aujourd'hui envoyer des troupes à Vierzion, c'est parce qu'on a trop laissé aller les choses à Deczeville.

Si les ouvriers grévistes de Vierzion se transforment en émeutiers, c'est parce que le gouvernement a traité les émeutiers de Deczeville comme de simples grévistes.

C'est la folie rouge, affreusement contagieuse, qui se propage parce que nos médecins politiques n'osent pas prendre des mesures sérieuses pour les circonscrire.

Qui sait si les fous de Vierzion ne vont pas « exécuter » quelque ingénieur, comme dirait le député Bastly?

Et qui sait si les soldats ne seront pas obligés de faire couler le sang?

Et à qui sera la faute, sinon aux hommes qui prétendent nous gouverner et qui essaient maladroitement de ménager la chèvre et le chou, de flatter et de contenir en même temps les passions révolutionnaires, c'est-à-dire l'impossible?

Tous les actes du gouvernement de la République sont des fautes!

Chronique générale.

La presse radicale continue à s'occuper du discours de M. le pasteur Steeg dont nous avons parlé. Inutile de dire que les menaces adressées au ministre par l'un des personnages les plus notoires du parti opportuniste excitent une vive indignation parmi tous les républicains non affiliés au groupe du grand U. La Lanterne veut bien croire que le projet d'entrée en campagne contre les radicaux et les ministres qui subissent leur domination est un simple rêve, mais elle estime que « M. Steeg et ses amis de l'Union républicaine feront bien à l'avenir de rêver tout bas » et de s'abstenir soigneusement d'exprimer en public « des regrets qui pourraient être pris pour des provocations ». Quant à la Justice, elle prévient les opportunistes que s'ils croient l'heure venue

elle grimpa les hauts étages du musicien, elle ouvrit bruyamment sa porte, elle lui prit les mains, elle lui dit un bonjour sonore affectueux, qui ne ressemblait guère à la phrase malencontreuse toujours entendue dans le passé...

— Comment! monsieur, vous prenez vous-même la peine de venir me parler! s'écria Jacob de sa voix faible et tremblante.

Il était profondément touché.

Il voulut présenter une chaise au visiteur.

— Restez là, s'il vous plaît, dit celui-ci avec bonhomie en prenant le vieillard par le bras et le forçant à se rasseoir dans le fauteuil. Je saurai bien me servir moi-même. Vous voilà tout souffrant, tout changé!

— Ah! que vous êtes bon! dit l'artiste.

Le pharmacien prit une chaise, s'assit, plaça sa courte et vulgaire personne bien en face de ce long fantôme émacié, pâle, spiritualisé qui s'appelait Stanislas Jacob. Il plongea ses petits yeux gris fuyants dans ces deux grands yeux bruns limpides, où la lumière résistait à l'épuisement.

— Eh bien! cher monsieur, dit-il, si j'en juge par votre lettre, vous avez une fameuse idée.

— Cette idée m'est venue, je ne sais comment, par un souvenir. Ce n'est pas qu'elle me soit bien agréable...

— Par exemple! Vous voilà seul, à un étage perdu, sans personne pour vous donner même un

pour eux « d'imposer au pays un nouveau ministère Ferry, masqué ou non, ils se trompent grossièrement », et elle s'indigne de voir ce parti « donner une fois encore le triste spectacle de ses misérables rancunes et de ses insatiables appétits ». Ce dernier mot est le mot juste, celui qui caractérise toutes les querelles entre opportunistes, radicaux et révolutionnaires. Il semble vraiment que Victor Hugo prévoyait leur règne lorsqu'il écrivait la fameuse tirade de Ruy-Bias : « Bon appétit, messieurs! »

* *

Nous relevons dans les journaux ministériels une note ainsi conçue :

« Comme son prédécesseur le général Carteret-Trécourt, M. le duc d'Auerstaedt a voulu se rendre personnellement compte de l'état défensif des différents passages des Alpes. Il s'est rendu à Nice, dimanche, après avoir terminé son inspection comme commandant éventuel de l'armée des Alpes. »

Est-ce que nos gouvernements dissimuleraient au pays des préoccupations belliqueuses? La question italienne nous semble bien passionner les esprits depuis quelque temps.

* *

Dimanche, il y avait fête intime à Mont-sous-Vaudrey, chez le Président de la République.

M. Jules Grévy entra dans sa soixante-quatrième année; il est né, en effet, à Mont-sous-Vaudrey le 15 août 1813.

Le Président est dans un état de santé excellent, dit-on.

* *

Les ministres conseillers généraux ont quitté Paris.

M. de Freycinet est retourné, pour huit jours, auprès du Président de la République.

* *

Une compagnie sénégalaise, se rendant au Jardin d'acclimatation de Paris, vient de débarquer à Calais. Elle se compose de quatre-vingts individus, hommes, femmes, enfants et nains, plus quatorze éléphants dressés et divers autres animaux; tout est parti pour Paris par train spécial.

* *

Un gentleman habitant Calais a parcouru la distance de cette ville à Paris, soit 300 kilomètres, en vélocipède, via Saint-Omer, Amiens, Beauvais et Pontoise, en 36 heures dont 12 consacrées aux arrêts.

STUPÉFIANT!

La Patrie recommande à ses lecteurs le fait que nous allons raconter dans toute son exactitude et qui soulèvera l'indignation de tous les honnêtes gens.

Le samedi 7 août, à la nuit tombante, vers neuf heures, un jeune homme se promenait fort tranquillement sur une grande route nationale, entre la haie du jardin d'une

verre de tisane. Une fenêtre! Hum! Vous n'avez pas de bourrelets. Un feu! Tenez, avec votre permission, je vais remettre une bûche.

— Monsieur, ne prenez pas la peine. Je suis bien confus, vous avez froid...

— Pas moi, je viens de faire une course. Mais vous, là, jour et nuit...

Tout en parlant, il s'était approché de la cheminée; avant même que Stanislas eût pu le prévenir, il y avait jeté trois des morceaux de bois entassés auprès et ménagés avec tant de soin. En même temps, ses regards avaient rapidement visité la tablette de la cheminée, ils avaient dardé un moment sur la miniature étincelante.

Les bois craquèrent, la cheminée devint une fournaise.

— Là! Il vous faudrait toujours un feu de cette intensité. Souffrez-vous dans le dos?

— Non, répondit Stanislas. Je m'en vais de ce monde comme une lueur qui s'éteint.

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & Co, Éditeurs
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française;
de toutes les Partitions et Publications musicales;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Crayons, Eau-Fort, Gravures en Couleur, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE
FRANCS D'ACQUISITION.
ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

maison habitée et la lisière d'une forêt; il sonnait de la trompe.

Cette musique déplut à deux braconniers, elle gênait leur affût dans le bois; ils s'avancèrent et injurièrent le sonneur de trompe, qui crut avoir affaire à de simples ivrognes.

Tout à coup l'un d'eux dit à l'autre :
— Voilà assez longtemps qu'il nous... f...lanque-lui un coup de fusil.

Aussitôt dit, aussitôt fait; une balle traverse la cuisse du malheureux jeune homme qui, tout sanglant, put se traîner jusqu'à la maison voisine où il sert comme domestique.

Prévenus par le maître de la maison, les gendarmes arrivent le lendemain matin, s'informent, battent le pays, et vers midi ramènèrent deux individus chez l'un desquels ils ont saisi un fusil récemment déchargé et dont les réponses embarrassées appellent leurs soupçons. Le blessé croit le reconnaître; cette impression est partagée par une personne qui s'était trouvée non loin de lui sur la route lorsqu'il avait été frappé.

Quatre heures se passent en attendant la venue ou les instructions de M. le procureur de la République, que l'un des deux gendarmes est allé prévenir chez lui, à quelques kilomètres seulement de distance. Durant ces quatre heures, l'un des deux prisonniers n'avait cessé de proférer les menaces les plus violentes contre la maison, ses serviteurs, ses habitants; un moment même il s'était détaché et n'avait été repris qu'après une course éfrénée.

Arrive enfin, non pas M. le procureur de la République, qui ne s'était pas dérangé, non pas l'ordre de conduire tout au moins à son parquet pour y être interrogés les deux hommes gravement soupçonnés d'une tentative de meurtre, mais l'ordre de les mettre immédiatement en liberté.

Le lecteur sera-t-il aussi stupéfait que le furent les gendarmes? Il aurait tort: la maison est située à Angerville (Eure), le procureur de la République est celui d'Evreux, le blessé a le malheur d'être au service d'un monsieur l'Hôpital, classé comme réactionnaire et bonapartiste.

Peut-être y aurait-il une autre explication: on dit que la République ferait des économies sur notre sécurité; que les magistrats seraient invités d'en haut à ne point se déplacer, parce qu'il faut éviter les frais de déplacement, et à n'arrêter préventivement personne, parce qu'il ne faut avoir aucun prévenu à nourrir.

Quoi qu'il en soit, avec de semblables procédés et toute instruction ultérieure risquant de se trouver ainsi paralysée dès le début, les personnes et les propriétés ne deviennent-elles pas, dans les campagnes surtout, à la merci des vauriens du pays et des rôdeurs de tous les pays? Nous le craignons; et cependant nous payons, et même avec aggravation, des impôts destinés aux services publics, entre lesquels celui de la justice.

LES FONCTIONNAIRES

Le Soleil du Midi a recueilli les doléances comiques, et trop justifiées malheureusement, d'un fonctionnaire sous le régime libéral d'aujourd'hui :

Mes chefs directs, je dois le dire, m'ont d'abord soutenu. Mais, à chaque nouvel assaut dont j'étais l'objet, je sentais leur bienveillance faiblir.

La semaine dernière, j'étais allé à Paris pour me justifier, auprès du chef de bureau du personnel, un ancien camarade.

— Vous reconnaissez, lui dis-je, que je fais bien mon service?

— Admirablement.

— Vous n'avez aucun reproche à m'adresser?

— Nous! Absolument aucun... Mais les ministres, vous le savez, ne sont pas les maîtres. Ils doivent compter avec les députés, qui leur mettent toujours une interpellation sur la gorge, et ils n'aiment pas à être interpellés, ce qui se comprend, après tout... Or, deux de vos députés demandent votre révocation.

— Quels griefs allèguent donc mes deux ennemis?

— Oh! des griefs ridicules; mais ce sont aujourd'hui les plus graves. Tenez? On prétend d'abord que vous allez à l'église, qu'on vous y a vu le 9 mai dernier.

— C'est vrai! Ma mère était venue passer une semaine chez moi. Le dimanche, elle

me pria de l'accompagner à la messe, comme j'en avais l'habitude quand je vivais avec elle. Je ne crus pouvoir le lui refuser, ce qui lui aurait fait un grand chagrin.

— Mauvaise excuse, mon cher, car elle prouve tout au moins que madame votre mère est cléricale...

— Second grief?

— Un de vos oncles serait abonné au Soleil du Midi. Il le recevrait ouvertement sous une bande portant son propre nom. Est-ce exact?

— Parfaitement exact, et je ne chercherais même pas à justifier mon oncle. Je vous ferai seulement observer que je suis brouillé avec lui depuis cinq ans.

— Tout le monde n'est pas tenu de savoir; et cette manifestation d'hostilité d'un de vos proches envers le gouvernement établi produit le plus mauvais effet. Voyez qu'y a-t-il encore? Ah! « extérieur réactionnaire! »

— Je porte souvent des gants, j'en ai crié hier, et quelquefois un chapeau de paille. Est-ce un crime? Je vais acheter un chapeau mou; et, s'il le faut, je ne me laverai plus les mains qu'une fois par semaine, le dimanche... Oh! non; cela pourrait encore mal être interprété... le lundi!... Et qui avais cru pourtant à la République athénienne....

LE 15 AOUT BELGE

Bruxelles, 15 août, 6 h. soir.
Autant l'inquiétude était grande à Bruxelles le 13 juin, alors que la manifestation était interdite, autant la confiance était générale aujourd'hui. Et cependant la manifestation était autorisée et notre population allait être augmentée de quatre-vingt mille socialistes — aux dires de leurs chefs.

L'événement a, du reste, justifié la confiance publique; tout s'est passé le plus tranquillement du monde, seuls les chefs socialistes se sont trompés dans leurs prévisions: au lieu de quatre-vingt mille, leurs partisans n'étaient que douze mille.

Toute l'autorité avait été concentrée entre les mains du général Vander Missen, qui réprima si promptement, au mois de mai, la jacquerie de Charleroi; il faut reconnaître que les précautions ont été merveilleusement prises et que rien n'avait été laissé à l'imprévu.

Toutes les troupes étaient consignées. Outre les deux régiments d'Anvers, dont vous ai télégraphié hier l'arrivée, la garde s'est encore été renforcée hier soir par des chasseurs à pied qui revenaient du camp de Reverloo, où ils étaient en manœuvre. Et la gendarmerie des environs de Bruxelles avait rallié la capitale.

Voilà pour l'armée active. D'autre part, les autorités municipales avaient convoqué la garde civique aussi bien à Bruxelles que dans les communes de l'agglomération: aucune exemption, de quelque nature qu'elle fut, n'avait été accordée.

L'appoint le plus considérable a été fourni par les Gantois qui sont arrivés au nombre de 2,200. C'est du reste de Gand que la partie l'initiative de la manifestation est venue.

Les Borains (habitants du Borinage, bassin industriel et houiller autour de Mons) sont assez nombreux également, en compte 4,300 environ.

Les Liégeois sont à peine un millier; Anvers n'a envoyé que 600 manifestants; Charleroi, il n'en vient guère davantage. On remarque 200 manifestants de Lille et de Roubaix.

Tout aux abords des gares se passe d'une meilleure façon; l'animation, très grande du reste, ne va pas jusqu'à l'encombrement; par le temps splendide dont nous sommes favorisés, le coup d'œil est très pittoresque. Beaucoup de maisons sont parées à l'occasion des fêtes nationales, et les manifestants, tous endimanchés, ne détonnent nullement dans cet encadrement des plus gais.

En tête du cortège qui est précédé d'une escouade de police, se placent les membres du conseil général du parti ouvrier, parmi lesquels on remarque beaucoup Anselme, chef des socialistes gantois. La formation du cortège ne dure pas moins d'une heure; elle se fait avec un ordre parfait et dans le plus grand calme.

A midi, enfin, la manifestation se met en marche au milieu d'une foule énorme, composée de curieux et de la grande masse de la population ouvrière de Bruxelles, qui

endroits lui fait un accueil sympa-
tique et lui jette des fleurs; mais sur la
grande partie du trajet elle demeure
indifférente.
Le cortège n'avance que péniblement; je
de cela pour en noter les parties les
curieuses. La plupart des délégations
sont un corps de musique, soit des clair-
ons et des tambours; les musiques jouent
la *Marseillaise* et la *Brabançonne*. Beaucoup
portent diverses devises révolu-
tionnaires.
Le cortège continue à avancer dans l'or-
dre le plus parfait; l'attitude des manifes-
tants est très calme; leurs commissaires
sont eux-mêmes la police. Les manifestants
ont reçu de leurs chefs la recommandation
non seulement de ne se livrer à
aucun désordre, mais encore de s'abstenir
de boissons alcooliques.
En vertu de la Loi, devant les ministères, au-
ant hostile ne se fait entendre, les fan-
tistes jouent la *Marseillaise*; de mêmes lors-
qu'ils passent derrière le Palais-Royal.
A trois heures et demie, le défilé est ter-
miné, sans que le moindre désordre, le plus
incident se soit produit, et les manifes-
tants se dispersent fort paisiblement.
Le roi et la famille royale sont arrivés ce
matin au palais de Bruxelles et y demeure-
ront pendant toute la durée des fêtes natio-
nales.
A onze heures, le roi et la reine ont as-
sisté au palais des Académies, à la distri-
bution des récompenses pour actes de cou-
rage et de dévouement.
Ils ont été accueillis par des acclamations
enthusiastes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 août.

Les rentes progressent encore de quelques cen-
tes. On traite le 3 0/0 ancien à 83.07, le 4 1/2 0/0
à 85.
Les obligations foncières et communales jouis-
sant de la faveur de l'épargne et leurs
cours sont loin d'être arrêtés. Les foncières 1885
se traitent encore à 458 et ne sont libérées
qu'à 140 francs ont encore une marge à la
hauteur de 40 fr. à parcourir avant d'arriver au
pari.
La Société Générale est ferme à 426.25. La
Banque nationale de cette société absorbe les
cours et à mesure qu'ils se présentent sur
le marché.
L'obligation au recul d'une trentaine de francs en
raison de la baisse de l'action des Téléphones. La
répartition organisée en vue de porter ce titre
à 600 fr. a compris enfin qu'il était
impossible au ministre des Postes de prêter son
nom à la transformation d'une affaire dont la
situation financière est aussi précaire. Elle com-
mence à se dégrader.
Le cours du Panama à 390 après quelques oscilla-
tions déterminées par la lutte qui se livre en liqui-
dation. Les obligations nouvelles dont le classe-
ment se hisse au premier rang à désirer sont bien
cotees sur leurs cours d'émission.
Les demandes continues sur les polices
des chemins de fer de l'Assurance Financière.
Les demandes de chemins de fer sont demandées.

Nouvelles militaires.

LES MANŒUVRES DE GUERRE

Le ministre a décidé de modifier le sys-
tème suivi jusqu'à présent pour les simu-
lacs de combat qui terminent d'ordinaire les
manœuvres.
En effet, ce que nous lisons dans
le journal ministériel ou se trouvent les
dispositions relatives à l'exécution des ma-
nœuvres qui vont avoir lieu :
Les manœuvres à double action seront
faites de manière à laisser toute initiative
aux chefs qui en auront la conduite, et à faire
des opérations une image aussi réelle
que possible de celles qui ont lieu en temps
de guerre.
A cet effet, il ne sera pas arrêté à l'a-
vance un programme pour les manœuvres à
double action. Les commandants des unités
participantes l'une à l'autre recevront, sous pli
cacheté, la veille du commencement de
l'opération, le programme de l'opération
pour les manœuvres de brigade contre
brigade, les thèmes seront donnés par les
commandants les corps d'armée ;
pour les manœuvres de division contre
division, ou les manœuvres de corps d'ar-
mée, les thèmes seront donnés par les
général commandant ces uni-
tés, et les manœuvres de corps d'ar-
mée recevront directement du ministre le pro-
gramme de l'opération. Les généraux com-

mandant les corps d'armée recevront com-
munication des instructions données direc-
tement aux commandants des divisions.
» Les télégrammes sont envoyés chiffrés
et partiront de manière que les destinataires
les reçoivent vers 4 heures de l'après-midi,
la veille du jour de l'engagement. Chacun
d'eux sera prévenu que l'ennemi est à tel
endroit, qu'il dispose de telle force, qu'il se
dispose à avancer ou reculer. Le général
aura à faire traduire sa dépêche et à don-
ner tous ses ordres pour la nuit et pour la
journée du lendemain, absolument comme
s'il était en campagne. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Mauvion, juge suppléant au tribunal
civil de La Flèche, est nommé juge d'in-
struction au tribunal civil de Saumur.

Le renvoi de la classe de 1884, fixé au
20 septembre, — et non au 20 novembre,
comme l'ont indiqué, par une fâcheuse er-
reur, certains journaux — ne concerne que
les hommes de la première portion (cinq ans
de service).

Une décision sera ultérieurement prise
pour les hommes de la deuxième portion de
cette classe.

Les avoines étrangères.

On s'habitue à tout, et nous en sommes
venus à ce point de dégoût et d'asservisse-
ment que tout passe inaperçu.

Il y a quelques jours, un député deman-
dait qu'on invitât le ministre de la guerre à
réserver aux cultivateurs français la four-
niture des avoines que l'administration
achète aujourd'hui en grande partie à l'é-
tranger.

Le ministre s'est borné à répondre qu'il
le voulait bien, mais que ce serait une aug-
mentation de dépenses de deux millions.
L'argument a satisfait tout le monde, même
l'interpellateur — qui, apparemment, n'en
avait pas cherché si long — et la Chambre a
adopté un de ces ordres du jour prud'hom-
mesques qui laissent le ministre maître d'al-
ler porter sa clientèle au-delà du Rhin.

Voilà tout le monde content, excepté le
laboureur qui continuera à garder ses grains
et à payer ses impôts, ce qui est odieux et
absurde.

De deux choses l'une : ou l'avoine étran-
gère est moins chère que la nôtre, parce
qu'elle est moins bonne, et alors la préten-
due économie du ministre est une duperie
et un faux calcul. Autant vêtir nos soldats
de toile, les nourrir de pommes de terre, et
proclamer qu'on a économisé sur le drap
et sur la viande. Ou bien l'avoine étran-
gère vaut la nôtre et le prix seul diffère.
Mais alors, c'est la démonstration la plus
éclatante de la légitimité de nos plaintes et
de l'urgence des remèdes que nous implor-
ons et qu'on nous refuse. Comment ose-t-
on ainsi le reconnaître? Imprudence ou
bêtise?

Et tout cela, gaspillages et sordides éco-
nomies, pour satisfaire les besoins insatia-
bles des politiciens au pouvoir et les exigen-
ces de leur clientèle, pire qu'eux, s'il est
possible. On a dit autrefois que la France
était assez riche pour payer sa gloire. Hé-
las ! il n'est question de gloire ni richesse.
On carotte et on tripote pour payer les bon-
tes, les sottises et les humiliations dont on
nous abreuve. *Un groupe de cultivateurs.*

ANGERS.

Conseil général. — Hier lundi, la session
du Conseil général de Maine-et-Loire s'est
ouverte sous la présidence d'honneur de M.
Bruas, doyen d'âge.

Il a été procédé à la constitution du bu-
reau qui est ainsi composé : M. de Maillé,
président ; MM. de Soland et Bruas, vice-
présidents ; MM. de Terves et Grignon,
secrétaires.

Procession du 15 août. — La procession du
vœu de Louis XIII, à Angers, a été, diman-
che, plus belle encore, s'il est possible, que
les années précédentes. L'ordonnance du
cortège et la profusion des décorations,
fleurs, bannières, emblèmes, ont été très
remarquées. Sur tous les points de l'itiné-
raire, la foule silencieuse et respectueuse se
pressait et, d'elle-même, sans aucune inter-

vention de la police absente d'ailleurs, fai-
sait place au défilé, dont la marche, rhy-
thmée tour à tour par le chant des cantiques
et les accents de deux fanfares, a eu lieu
avec toute la gravité calme des cérémonies
religieuses.

Au retour à la cathédrale, le chant solennel
du *Sub tuum* a, une fois encore, renouvelé
le vœu de Louis XIII et terminé, par un
acte de confiance en la Vierge protectrice de
la France, cette belle fête commémorative et
nationale.

Ainsi, dans notre chef-lieu de départe-
ment, les processions ne troublent en rien
la tranquillité de la rue, et l'autorité en est
tellement persuadée, qu'elle n'organise au-
cun service d'ordre public ; tandis qu'à
Saumur ces mêmes processions sont inter-
dites parce qu'elles mettraient sans doute
en péril l'existence de la République.

Les Saumurois ne s'en douteraient pas si
M. Vinsonneau ne maintenait l'arrêté prohi-
bitif de son prédécesseur, le distillateur
Combier.

Exposition régionale des beaux-arts. — Di-
manche s'est ouverte l'exposition régionale
des beaux-arts dans la grande salle des fêtes
de l'hôtel-de-ville d'Angers.

Les travaux exposés sont nombreux et
intéressants. La partie concernant la char-
pente est vraiment remarquable, il en est
de même de la coupe des pierres et de la me-
nuiserie.

Les dessins sont variés et d'une grande
valeur. En somme, l'exposition se recom-
mande à l'attention du public.

Samedi, à 3 heures, ont eu lieu, à l'hos-
pice Sainte-Marie, les obsèques du soldat
Dupouy, du 435^e, noyé aux manœuvres de
natation.

Le régiment entier accompagnait les
restes du malheureux soldat.

Le général sénateur Duffis, le général
Lourde-Laplace marchaient en tête du cor-
tège. Le piquet de service était commandé
par un adjudant. La bière était recouverte
des armes et des habits de Dupouy et de trois
magnifiques couronnes dont l'une portait
l'inscription suivante : « A notre frère
d'armes, 4^e compagnie, 3^e bataillon du 435^e
de ligne. »

Au cimetière, le lieutenant-colonel a re-
tracé en termes émus les péripéties du
drame qu'à occasionné la mort du brave
Dupouy ; il a rappelé les angoisses éprou-
vées par tous ses camarades, et la sollicitude
des chefs de l'armée à l'égard des victimes
du devoir, en donnant pour exemple les
honneurs à Dupouy ; puis, tout le régiment
a défilé devant la tombe.

Hier a été célébré à Paris, en l'église
Saint-Pierre de Chaillot, le mariage de M^{lle}
Gabrielle Dugon, fille de M. le comte Dugon,
ancien officier de cavalerie, chevalier de la
Légion-d'Honneur, avec M. le vicomte de
Villiers de la Noüe, lieutenant au 23^e dra-
gons.

Un grand nombre d'officiers assistaient à
cette cérémonie.

LES LYCÉES DE FILLES

Le crédit demandé pour les établisse-
ments d'enseignement secondaire de jeunes
filles en 1887 s'élève à 4,463,000 fr., et
M. le ministre laisse deviner dans une note
— chef-d'œuvre de tartuferie naïve et offi-
cielle — qu'un crédit supplémentaire sera
indispensable, pour cette raison « qu'en
1885 il en a fallu un de 55,000 fr. et
qu'en 1886 il est nécessaire d'en solliciter
un autre de 449,250 fr. »

Si la progression continue, que sera-ce
en 1888 ? d'autant plus que le rapport offi-
ciel ajoute : « L'Etat ne peut se soustraire
à l'obligation d'ouvrir à l'enseignement et
de développer progressivement les lycées,
les collèges qu'il a contribué à construire,
et pour la création desquels des traités ont
été passés avec les villes et les départe-
ments ». C'est, comme on le voit, une belle
perspective d'augmentation forcée, qui
s'ouvre devant les contribuables !

La France possède aujourd'hui trente-et-
un lycées et collèges de filles. *Vingt-cinq*
nouveaux établissements vont être ouverts,
et dans *trente-huit* villes l'organisation de
maisons semblables est à l'étude. Ce déluge
de lycées est-il nécessaire ? Les établisse-
ments existants avaient-ils trop d'élèves ?
L'enseignement donné était-il mauvais ?
Non certes ; mais souvent il était chrétien !

Le but de la République, en poursuivant
une entreprise qui coûtera bientôt à l'Etat
deux millions par an et autant aux munici-
palités, c'est-à-dire *quatre millions* aux con-
tribuables, le but de la République est de
lutter avec les maisons religieuses. Il
s'agit de verser dans l'âme de la jeune fille,
comme dans celle du jeune homme, le poi-
son officiel qui tue l'âme.

Voilà pourquoi les petites villes comme
Guéret, Charleville, vont avoir des lycées ;
d'autres, comme Saint-Allais, Saint-Quen-
tin, Carpentras, Brives, Montbéliard, Laon,
vont être dotées de collèges.

D'ailleurs, ces lycées ruineux ont été or-
ganisés à la hâte et ont ouvert leurs portes
en même temps que l'Ecole normale, des-
tinée à fournir les professeurs, Ecole nor-
male qui coûte par an 300,000 francs.

Cette année, le gouvernement juge néces-
saire de doter les établissements secondaires
de jeunes filles « des mêmes instruments
scientifiques que les lycées de garçons ». Cette
dépense de 300,000 francs s'accroîtra
certainement l'année prochaine, jusqu'au
jour où l'on joindra à ces collections savan-
tes, les armes nécessaires pour former des
bataillons scolaires de jeunes filles.

En attendant ce progrès, chaque lycée
coûte à l'Etat 50,000 fr. pour Paris, 28,000
francs pour la province, et chaque collège
reçoit une subvention de 8,500 fr. C'est
aussi cher qu'un laïque ! Mais peu importe,
lorsqu'il s'agit de déchristianiser la terre
des Blanches de Castille, des Jeanne d'Arc,
des Sœurs de Saint Vincent !

UN BATEAU GAULOIS

On écrit de Bourges qu'un batelier, em-
ployé au moulin de Rozay à charger une
gabare de sable, est arrivé, en creusant le
lit du Cher, à découvrir un énorme bateau
enfoncé sous les graviers. Après de pénibles
journées de travail, on est parvenu à
dégager sa masse.

Le conservateur du musée de Bourges,
qui s'est transporté à Saint-Georges-sur-la-
Prée, a déclaré qu'on était en présence
d'un bateau gaulois.

Sa construction est conforme au style
décrit l'an dernier par l'amiral Jurien de
La Gravière dans son ouvrage sur la *Marine
des anciens*.

A l'aide d'un matériel de transport prêté
par les grands ateliers de Vierzon, le bateau
gaulois a pu être transporté à Bourges. Ce
vénérable vestige de la navigation chez nos
ancêtres va être installé dans l'hôtel Cojas,
où il constituera la plus belle des antiquités
du Berry.

On demeure stupéfait devant les propor-
tions colossales des chênes qui ont servi à
construire le bateau gaulois. Le bois est
dans un parfait état de conservation, mal-
gré un séjour de plus de deux mille ans
dans les sables et l'eau du Cher.

SAINT-AVIT, PRÈS ILLIERS (EURE-ET-LOIR), le
22 mars 1886. — « Depuis bien des années, je souf-
frais de douleurs dans les reins et j'étais accablée
de lassitude, surtout dans les jambes. J'ai em-
ployé vos Pilules suisses à 1 fr. 50, et je ne souf-
fre plus. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28,
rue de Grammont, à Paris, à faire de ma lettre ce
qu'il jugera convenable. M^{me} GIRARD. » *Légalisa-
tion de la signature par M. le Maire de Saint-Avit.*

Nous recommandons tout particulière-
ment à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches*
préparées spécialement pour la conservation
des fruits et la fabrication des liqueurs, et
vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure,
4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-
Jean, Saumur.

Comité des Concours Poétiques du Midi de la France
(anciens concours poétiques de Bordeaux)

APPEL AUX POÈTES

Le trente-septième Concours poétique ouvert
en France le 15 Août 1886, sera clos le 1^{er} Dé-
cembre 1886. Vingt médailles, or, argent, bronze
seront décernées.

Demander le Programme, qui est envoyé
franco, à M. Evariste CARRANCE, Président du
Comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-
Garonne). — *Affranchir.*

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
Et sans guérir sans lui rien ajouter.
Les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco qu'on mande par poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, A la mairie de Cizay, le dimanche 22 août 1886, à une heure après midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Appartenant aux époux LANGLOIS-HERRIAU, et situés communes de Cizay et Courchamps.

- 1°. — 1 hectare 13 ares de pré, au Pré-Long, joignant au nord Cogné, au midi Jamain;
- 2°. — 13 ares 60 centiares de vigne, au Grand-Bâté, joignant au nord le chemin, au midi Robin;
- 3°. — 11 ares 25 centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord et au midi Hubeau, au couchant Cogné;
- 4°. — 45 ares 75 centiares de vigne, en Piémont, joignant au nord Baron, au midi Vignerou;
- 5°. — 4 ares 60 centiares de terre, à Cizay, joignant au couchant Jamain, au nord Delaunay et Cogné;
- 6°. — 4 ares 20 centiares de terre, au même lieu, joignant au nord le cours d'eau, au midi Langlois;
- 7°. — 1 hectare 50 ares de terre, à Lavaur, joignant au nord Jamain, au couchant Benais;
- 8°. — 12 ares de vigne, à la Paleine, joignant au midi Jamain, au levant Boucher;
- 9°. — 6 ares 80 centiares de vigne, au Grand-Gaudin, joignant au nord Thoreau, au midi Charbonneau;
- 10°. — 2 ares 20 centiares de jardin, à Cizay, joignant au couchant Langlois, au levant la route;
- 11°. — 4 ares 40 centiares de vigne, à Courchamps, joignant au midi Boivin, au levant Chevallier;
- 12°. — 6 ares 10 centiares de vigne, aux Pusières, joignant au nord Pinot, au midi Boutin.

Il y aura toute sécurité pour les acquéreurs. Il y aura adjudication même sur une seule enchère. L'entrée en jouissance aura lieu au jour de l'adjudication.

S'adresser, pour visiter les immeubles, aux époux LANGLOIS-HERRIAU, et pour avoir des renseignements, soit à M. FOREST, expert à Montreuil, soit audit M. HACAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété.

A VENDRE

Un PHAËTON de maître, en très-bon état, et un HARNAIS neuf avec bouclerie cuivre.

S'adresser à M. BALME, 14, quai de Limoges, à Saumur. (549)

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, DE

Meubles et Marchandises

Par suite de saisie-exécution Le vendredi 20 août 1886, à une heure du soir.

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu : étagères, rayons, tablettes, glace, chaises, comptoirs, tables, escabeau, environ 60 mètres de draperie unie et fantaisie en plusieurs coupons et autres objets. Au comptant, plus 5 0/0.

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Sise rue du Temple, n° 17.

Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M. LE BARON, notaire, ou à M. GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle.

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps. La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

A LOUER MAISON

Pour la Saint-Jean 1887.

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

Etude de M. PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

- 1°. Une BELLE MAISON d'habitation avec grand jardin, à Fontevault;
- 2°. Une autre BELLE MAISON, à Candès, à quelques pas de la Vienne.

A LOUER

Une BELLE et GRANDE MAISON avec jardin, à Souzay, sur la route et le bord de la Loire. (538)

A LOUER

DE SUITE PETITE MAISON

d'habitation

Avec cave, pressoir, cuve, pompe, bassins, etc.,

Jardin et petite vigne plantée d'arbres fruitiers, d'un seul tenant et clos de murs.

Le tout est situé grande route du Pont-Fouchard à Saumur.

S'adresser à M. veuve GUICHARD, au Pont-Fouchard.

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Blange. (438)

A VENDRE

UN CHIEN COUCHANT

S'adresser à M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, 11.

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

Offres et Demandes

Une MAISON DE COMMERCE demande un jeune homme de 14 à 16 ans pour faire des écritures et des courses.

S'adresser au bureau du journal.

Une PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

L'Entrepreneur des Pompes Funèbres de Saumur demande un menuisier ou charpentier, sachant lire et écrire. Bons appointements. Inutile de se présenter sans des bons certificats. (574)

Chevaux de Luxe

On prévient les amateurs de chevaux de luxe qu'il y a à vendre chez M. DEON, rue de Poitiers, 29, 20 beaux chevaux de selle et d'attelage, 3 pur sang, 2 trotteurs américains, 1 cheval gris étourneau, beauté remarquable, 3 jolis poneys cob.

PETIT BAR PARISIEN

49, rue d'Orléans, Saumur En face l'hôtel de Londres.

Liqueurs des premières marques; vins blancs et rouges des côtes; bière de Maxeville.

Vente d'huîtres à partir de septembre. (580)

GUÉRISON CERTAINE de toutes les Affections de la Peau. DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LEBORMARD, Médecin Spécialiste (11, rue St-Liege, à MELUN (S.-M.)). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

A VENDRE

Un beau Cheval bai, très-jeune, âgé de cinq ans, taille 1^m 65, se monte et s'attelle. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet POUR COUVERTURES EN ARDOISE. Nouveau système perfectionné. Supprimant tous les inconvénients des ardoises ordinaires, les voliges, Breveté S. G. D. G.

LEMAIRE-BERSOUILLÉ

M^a de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul Fabricant Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est la perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever les couvertures, les ardoises usées, de les remplacer par de nouvelles sans mouler les ardoises dérangeant en quoi que ce soit de la place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qu'on peut galvaniser, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connu depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR.

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AOUT 1886.

Valeurs au comptant			Clôture préc.			Dernier cours.			Valeurs au comptant			Clôture préc.			Dernier cours.			Valeurs au comptant			Clôture préc.			Dernier cours.			
3 %	83	83	83	83	83	83	83	83	Est	861	25	865	25	865	25	Obligations.			Gaz parisien	518	518	Clôture préc.			Dernier cours.		
3 % amortissable	85	10	85	10	85	10	85	10	Paris-Lyon-Méditerranée	1180	1190	1190	1190	1190	1190	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523	75	Est	389	50						
3 % (nouveau)	82	40	82	40	82	40	82	40	Midi	1130	1131	1131	1131	1131	1131	— 1865, 4 %	522	75	Midi	386	50						
4 1/2 %	108	15	108	15	108	15	108	15	Nord	1512	1522	1522	1522	1522	1522	— 1869, 3 %	407	50	Nord	399	50						
4 1/2 % (nouveau)	109	50	109	50	109	50	109	50	Orléans	1320	1325	1325	1325	1325	1325	— 1871, 8 %	400	397	Orléans	361	75						
Obligations du Trésor	511	512	511	512	511	512	511	512	Ouest	871	875	875	875	875	875	— 1875, 4 %	517	50	Ouest	388	75						
Banque de France	4070	4080	4070	4080	4070	4080	4070	4080	Compagnie parisienne du Gaz	1336	25	1335	25	1335	25	— 1876, 4 %	517	50	Paris-Lyon-Méditerranée	388	75						
Société Générale	436	25	436	25	436	25	436	25	Canal de Suez	1990	1985	1985	1985	1985	1985	Bons de liquid. Ville de Paris	529	531	Paris-Bourbonnais	388	75						
Comptoir d'escompte	998	75	998	75	998	75	998	75	C. gen. Transatlantique	468	75	490	75	490	75	Obligations communales 1879	480	482	Canal de Suez	592	50						
Credit Lyonnais	523	75	523	75	523	75	523	75	Russe 5 0/0 1870	101	85	101	90	101	90	Obligat. foncières 1879 3 %	479	50									
Credit Foncier, act. 500 fr.	1365	1380	1365	1380	1365	1380	1365	1380								Obligat. foncières 1883 3 %	380	380									
Credit mobilier	215	215	215	215	215	215	215	215																			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 12	6 54	10 32	1 56	8 34	12 12	5 52
Saumur (état)	2 08	6 50	10 28	1 53	8 30	12 08	5 48
Nantillyhalte	2 19	7 04	10 37	2 03	8 41	12 19	5 59
Varr.-Chacé	7 10	8 48	10 52	4 22	8 49	11 13	10 30
Brézé-s.-Cyr.	7 18	9 02	11 05	4 30	8 56	11 20	10 38
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08
— (dép.)	2 38	7 38	9 19	11 15	2 22	4 47	9 09
Thouars	2 57	8 06	9 54	11 57	2 41	5 22	9 37
Loudun	8 09	9 00	10 30	3 16	9 52	11 00	10 55

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	3 08	6 55	9 43	1 21	8 28	11 16	4 05
St-Martin	7 08	9 26	1 33	7 41	9 59	12 07	4 38
St-Clément	7 15	9 33	1 40	7 48	10 06	12 14	4 45
Les Rosiers	7 23	9 41	1 47	7 56	10 14	12 22	4 53
La Ménitré	3 31	7 33	9 53	1 57	8 57	11 17	4 55
Angers	3 38	7 40	10 00	2 04	9 04	11 24	5 02

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 54	8 28	10 32	8 34	Doué	6 22	8 57	11 59	1 37	8 11
Saumur (état)	6 50	8 28	10 30	8 30	Baugé-l.-Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44	8 20
Nantilly	7 04	8 37	10 43	8 43	le Vaudehays	6 35	9 16	12 39	1 51	8 30
Montreuil (a)	7 31	9 19	11 25	9 16	Montreuil (a)	6 44	9 26	12 53	2 01	8 40
— (dép.)	7 34	9 35	11 41	9 16	— (dép.)	6 38	9 45	1 23	2 03	8 42
le Vaudehays	7 45	9 46	11 52	9 28	Nantilly	7 35	10 29	1 27	2 51	8 52
Baugé	7 56	9 56	12 02	9 45	Saumur (état)	7 49	10 49	1 31	3 02	10 30
Doué	8 05	10 05	12 11	9 54	Saumur (orl.)	7 48	10 48	1 30	3 01	10 29

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	3 38	8 21	9 26	12 48	4 24	9 07	10 12
Varennes	8 34	9 37	1 01	4 19	9 03	10 08	11 13
Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 11	4 29	9 14	10 19
La Chapelle	9	9	1 21	5 17	9 24	10 29	11 34
Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	10 53	11 58
Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 49	11 52	12 57

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, 18. Certifié par l'imprimeur soussigné.